

MFR - CFA de BAGE LE CHATEL

325 Chemin de Ronde - 01380 BÂGÉ LE CHÂTEL

CONTRAT FINANCIER Classe BP 1^{ère} année Année scolaire 2025-2026

ENGAGEMENT DE PAIEMENT

Je soussigne(e)				
NOM:				
		Préno	om	
Adresse :				
Miannana > navaria	م مامسنده مام			
M'engage à payer la s	scolarite de :			
NOM			.Prénom	
ATTENTION : Si la fo le service comptable En effet, chaque part sera divisé en deux. STATUT DU JEUNE (r	à <u>estelle.duclos@m</u> ie aura un contrat f	fr.asso.fr ou inancier à c	-	
	□ Interne		☐ Demi-Pensionnaire	
Cotisation Obligatoire et non remboursable	100 €	Total annuel 1 540€	100 €	Total annuel
Pension	1 440 6		010.6	910 €

Si vous êtes des parents séparés et que chacun de vous participe au financement de la scolarité de votre enfant, merci de prendre contact avec Estelle au service comptabilité



Tel: 03.85.36.39.40 - Email: mfr.bage@mfr.asso.fr - Web: mfr.bagelechatel.fr

Etablissement d'enseignement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture - Association loi 1901

N° Siret: 779 295 443 00013 - Code APE: 8532 Z





(15 semaines de cours)





1 440 €





810€







MFR - CFA de BAGE LE CHATEL

325 Chemin de Ronde - 01380 BÂGÉ LE CHÂTEL

Merci de cocher vos choix ci-dessous

Le règlement peut se faire en :	E	Et par :			
☐ Une seule fois au 10 septembre au plus tard (3% d'escompte sur la pension et la scolarité)		□ Prélèvement (demande de prélèvement SEPA à remplir et à nous retourner)			
		□ Chèque			
☐ 3 fois : au 10 septembre, au 10 décembre au 10 mars		□ Virement permanent (vous faites la démarche auprès de votre banque (RIB à nous demander)			
☐ 10 fois : à la date de votre choix (de septembre à juin)					
FACTURATIONS COMPLEMENTAIRES EVENTUELLES:					
 Frais d'impayés (20 € pour les chèques ou pour les prélèvements) Les frais engendrés par des dégradations matérielles Les repas pris par l'élève à la MFR hors semaines de cours Les coûts d'un éventuel voyage d'étude 					
REMBOURSEMENT ABSENCE OU DEPART : La pension est remboursée à hauteur de 50 % pour toute absence maladie d'une semaine entière justifiée par un certificat médical remis sous 48h et sur demande écrite de la famille au plus tard le 30 Juin de l'année scolaire en cours. En cas de départ volontaire, seules la pension et la scolarité seront remboursées au prorata des semaines entières restantes. En cas d'exclusion ou en cas de renvoi lié au travail et/ou au comportement, aucun remboursement ne sera effectué. En cas de changement de régime d'interne à demi pensionnaire pour raisons personnelles, aucun remboursement ne sera effectué.					
EN CAS DE PAIEMENT NON HONORE La MFR transmettra votre dossier à son service contentieux. Les frais bancaires et les frais de recouvrement de la dette seront à la charge des responsables légaux.					
Tout compte financier d'une famille ou d'un tuteur, présentant un solde débiteur au 30 juin de l'année civile, pourra entraîner le refus de scolarisation de l'élève l'année scolaire suivante.					
Je m'engage à respecter et accepte les di financier. Signature précédée de la mention «		ntes clauses du présent contrat d'engagement t approuvé »			
A		Le			
Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »		Signature de la Trésorière de l'Association Mme N. SAVOYE			

Tel: 03.85.36.39.40 - Email: mfr.bage@mfr.asso.fr - Web: mfr.bagelechatel.fr

Etablissement d'enseignement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture - Association loi 1901

N° Siret: 779 295 443 00013 - Code APE: 8532 Z















N. SAUDYE

